

CLASSE MALPROPRE, CLASSE DANGEREUSE ?

QUELQUES REMARQUES À PROPOS DES CHIFFONNIERS PARISIENS AU 19^e SIÈCLE ET DE LEURS CITÉS

Article paru dans *Recherches*, n° 29 : "L'haleine des faubourgs", décembre 1977, p. 79-102.
Une traduction anglaise est parue dans *International Review of Social History*, n° 41, supplément 4, 1996, p. 157-176.

La pagination originale est donnée en italiques entre crochets.

J'ai complété cette édition par une vue très rare de la cité Maupit (gravure d'Alexis Forel, p. 19), et un florilège de textes illustrant la réputation de sauvagerie des chiffonniers (p. 20-21).

Alain FAURE

Université de Paris X-Nanterre
afaure@u-paris10.fr

Une activité tenue à l'œil

La raison d'être du chiffonnier est, on le sait, l'ordure. De tous temps, les rebuts de la consommation de la grande ville – les boues ou gadoues – avaient donné lieu à une activité de ramassage sur laquelle s'était peu à peu greffé un commerce en gros et une industrie visant à réintroduire ces déchets dans les circuits de production. Jusqu'au célèbre arrêté préfectoral du 24 novembre 1883, les ordures étaient déposées sur la voie publique et ramassées au petit matin par les tombereaux des concessionnaires de l'enlèvement des boues. La fouille dans les tas était faite durant la nuit par les chiffonniers, tous d'un type unique, le ramasseur, dont l'équipement apparaît fixé au début du 19^e siècle : le croc, la hotte (ou "mannequin") et la lanterne. L'éventail des produits recherchés et récoltés était considérable, depuis l'étoffe jusqu'au bouchon, en passant par les métaux, les os et les peaux, chacun ayant sa destination particulière, de la plus courante (les vieux papiers et les chiffons pour le papier) à la plus curieuse (les croûtes de pain pour la chapelure des charcutiers). Vers 1900, la récolte du chiffonnier était constituée (pour 50-60 %) de vieux papiers de toute espèce, ficelles, chiffons à usage de papeterie, puis d'os de toute nature (20-25 %) et enfin d'une variété infinie d'objets (30 à 15 %)¹. [79] Mais à cette date l'industrie du chiffon subissait un bouleversement profond entraîné par les révolutions techniques (découverte du papier en pâte de bois surtout). Les cours de la plupart des marchandises s'étaient effondrés, aggravant les clivages nouvellement apparus parmi les chiffonniers. Les biffins n'en prélevaient pas moins encore 13 % du tonnage des ordures de la capitale dont l'industrie chiffonnière assurait une exportation annuelle égale à 27 millions de francs.

Par son chiffre d'affaires, avec ses catégories d'entrepreneurs (le maître-chiffonnier à qui le biffin vendait directement, et le négociant parfois à la tête d'usines importantes), l'industrie du chiffon n'était donc aucunement une branche marginale à Paris. Mais ceux

¹. Office du travail, *L'industrie du chiffon à Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 40. Les nomenclatures, avec indication des prix des marchandises récoltées ne manquent pas, voir par exemple Jules Barberet, *Monographies professionnelles*, Paris, Berger-Levrault, 1887, t. 4, "Les chiffonniers", p. 103-104.

qui l'alimentaient à sa source n'étaient pas gens banals. L'histoire des chiffonniers est en partie celle de leurs rapports avec la police. Au 18^e siècle, toute une série d'ordonnances de la lieutenance générale avait vainement tenté de limiter leurs activités à une partie de la nuit. Passager nocturne des rues, le chiffonnier entretenait des rapports ambigus avec le rôdeur. L'ordonnance de 1828 transforma leur industrie en profession réglementée et médaillée². Assez mollement appliquée – l'écart entre le nombre de médaillés et l'effectif réel de la profession fut toujours considérable, de plus la médaille se vendait et se transmettait –, l'ordonnance tomba en désuétude après 1872, date de la frappe des dernières médailles. Les nombreux projets de réforme de l'enlèvement des ordures prévoyaient en effet la disparition des biffins : reprenant une idée haussmannienne, un arrêté du gouvernement de la Défense nationale en septembre 1870 avait prescrit l'usage de boîtes à placer par les concierges le matin sur la voie publique immédiatement avant le passage du tombereau. Les vieilles habitudes n'en furent pas déracinées et il fallut un nouvel arrêté, celui du préfet Poubelle, en 1883, pour imposer la boîte. Les protestations véhémentes de la corporation ne purent arracher à l'administration qu'une concession : le dépôt sur la voie publique [80] du récipient une heure avant le passage du tombereau, avec l'autorisation de chiffonner durant ce délai. La profession se trouvait bouleversée et dut s'adapter, et l'on vit deux grandes catégories de biffins faire leur apparition dans les années 1880 : d'une part ceux qui réussirent à obtenir des concierges la liberté d'entrer dans la maison pour fouiller les boîtes (les placiers), d'autre part ceux qui durent se contenter de l'heure de grâce, et des boîtes déjà explorées par les premiers (les coureurs).

Le coureur représentait sous le nouveau régime de l'enlèvement la continuation du chiffonnier d'ancien type, le ramasseur nomade au champ de récolte illimité, alors que le placier introduisait dans la profession une sorte de sédentarisation du travail. Un disciple de Le Play y vit le passage de la propriété collective à la propriété individuelle de l'atelier de travail³. On peut, si l'on veut, employer cette expression pour le système de la place : le chiffonnier attiré de la maison était là chaque matin, au petit jour, collectionnant les boîtes et les transportant dans la cour, puis, après exploration, sur la chaussée ; de plus il rendait quelques menus services aux locataires dont ceux-ci s'acquittaient sous forme de "petits paquets". La place se transmettait par héritage ou bien se vendait, à un prix proportionné au revenu des maisons s'y attachant.

Le coureur muni d'un crochet ou d'un sac (la hotte disparut alors), au cours d'une tournée souvent extrêmement étendue, fouillait dans les poubelles déjà sorties. Il représentait la couche inférieure du métier, devant se contenter d'un gain moindre et aléatoire : la majorité des placiers possédait une carriole ou une charrette attelée, équipement hors de la portée des coureurs. En outre, le ramasseur d'ancien type disposait d'un temps suffisant pour revenir à plusieurs reprises chez lui y déposer sa récolte⁴, facilité supprimée par la nouvelle réglementation qui défavorisait encore les

2. Considérant que "les malfaiteurs trompent la surveillance de la police en se munissant comme les chiffonniers d'un crochet qui peut entre leurs mains devenir un instrument de vol et de meurtre, d'une hotte dans laquelle il est facile de cacher des objets volés et d'un falot qui leur sert à reconnaître les localités..." (extraits du texte de l'ordonnance du préfet de Belleyrne du 1^{er} septembre 1828). Sur la réglementation jusqu'à l'époque contemporaine, voir le dossier DB 194 aux Archives de la préfecture de Police (APo).

3. Joseph Durieu, *Les Parisiens d'aujourd'hui*, Paris, V. Giard et Brière, 1910, t. 1, *Les types sociaux de simple récolte et d'extraction*, 1910, p. 168.

4. Le chiffonnier étudié par Le Play en 1849-1851 sortait à 6 h. du matin (7 h. l'hiver) et rentrait à 9 h pour déjeuner ; une nouvelle tournée l'occupait de 10 h. 30 à 17 h. et de 19 h. à 24 h. Voir *Les ouvriers*

non titulaires d'une place. Elle avait également fait naître d'autres catégories de biffins, surtout les "gadouilleurs", chiffonniers travaillant par tolérance sur les quais d'embarquement des gadoues dans les usines de broyage⁵. Donc, une nette hiérarchisation du métier : activité typiquement urbaine [81] née des déchets de la ville, la chiffe ne pouvait qu'être très sensible aux progrès de l'hygiène publique et à leurs conséquences.

Une question fort débattue au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation avait été le nombre exact des chiffonniers. Les évaluations tentées au cours du 19^e siècle furent toujours fort élevées : une note de police de 1883, faisant état de 5 937 médaillés inscrits à la préfecture, estimait l'effectif réel de personnes se livrant plus ou moins régulièrement au chiffonnage à 30 voire 40 000 individus des deux sexes⁶. Ce dernier chiffre fut aussi celui avancé par le représentant de la Chambre syndicale des chiffonniers venu déposer devant la commission parlementaire, dite des Quarante-Quatre, siégeant à cette époque pour enquêter sur la crise industrielle ; avec les familles on atteignait, à l'en croire, 200 000 personnes, et, en comptant les ouvriers employés par les maîtres-chiffonniers et les négociants, ainsi que leur famille, 500 000...⁷. En 1886, le Conseil d'hygiène publique de Paris avait quant à lui risqué une évaluation de 41 000 actifs (placiers plus coureurs)⁸. Encore en 1903, au moment de l'enquête de l'Office du travail sur l'industrie du chiffon, les chiffres cités par les organisations patronales oscillèrent entre 20 et 22 000 biffins, ceux des organisations ouvrières, entre 19 200 et 27 000⁹. Voilà qui suffirait à faire des chiffonniers une des premières professions parisiennes, mais il faut en rabattre. C'était une tradition que d'avancer à leur propos des chiffres extrêmement élevés : le chiffonnier était un type social sinon bien connu, du moins très utilisé, véritable filon journalistique en même temps que personnage romanesque ou dramatique. Si on ajoute à cela sa figure de marginal, à la limite de l'inquiétant, soldat innombrable d'une armée maîtresse nocturne de la rue, on aura quelque idée des motivations de ces surévaluations. Ajoutons que les intéressés eux-mêmes avaient aussi coutume de gonfler leurs bataillons pour démontrer aux autorités que la réglementation restrictive venait léser une population des plus considérables.

Une réaction administrative s'était manifestée à la suite de l'écho rencontré par les paroles des délégués biffins devant les Quarante-Quatre. Une enquête ordonnée par Alphand, directeur des Travaux de Paris, reposant [82] sur le tonnage de la récolte et un comptage des chiffonniers empruntant chaque jour les portes de la capitale, avait abouti au chiffre de 7 050 biffins de toutes catégories¹⁰. Mais le travail le plus sérieux fut effectué par Barrat, l'enquêteur de l'Office, qui décomposa les 4 950 actifs qu'il compta dans la profession en 2 000 placiers, 1 600 coureurs et 1 350 gadouilleurs. L'une et l'autre

européens. *Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe...* par F. Le Play, éd. 1860, p. 272.

⁵. Existaient aussi les "chiffonniers du tombereau" (454 en 1903), aidant à la manutention des boîtes, contre un faible salaire (on les appelait les "21 sous ") et le droit de fouiller pendant le parcours.

⁶. APo, DB 194, Rapport du chef de la police de sûreté, 8 mai 1883.

⁷. *Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France et sur la crise industrielle à Paris*. Annales de la Chambre des députés. Documents parlementaires, t. XII, Session ordinaire de 1884, p. 246.

⁸. Conseil d'hygiène publique de Paris, *Rapport sur les dépôts de chiffons* par M. de Luynes, 1886, p. 4.

⁹. Office du travail, *L'industrie du chiffon*, op. cit., p. 17.

¹⁰. 4 000 placiers, 2 000 "nomades, coureurs ou rouleurs", 1 050 chiffonniers-brocanteurs, selon Barberet, op. cit., p. 83.

évaluations, distantes de plus de quinze ans, ne portaient que sur les actifs, certes, mais restaient bien en deçà des chiffres traditionnellement admis. Quant à leur écart relatif (- 2 100), il est bien difficile de dire s'il s'explique par les aléas des méthodes de comptage ou par l'effet à long terme de la réglementation de 1883.

Le caractère rigoureux de ces dernières évaluations pourrait amener à les considérer comme à peu près sûres, mais il s'agit bel et bien d'effectifs minima. Il était en effet certains traits spécifiques du métier dont elles ne tenaient point compte... Qui étaient les chiffonniers ? Comment se recrutèrent-ils ?

Un grand "petit métier"

La chiffe n'était à tout prendre qu'un de ces métiers de la rue dont Paris offrait comme toutes les grandes villes un éventail considérable et étonnamment varié : un d'entre eux, mais sans doute le plus important. Ces activités non salariées remplissaient une fonction bien connue de refuge: le chômeur, tout individu sans épargne et privé pour quelle que cause que ce soit d'un revenu régulier pouvait y trouver un secours occasionnel. Selon Barrat, la composition des différentes catégories de biffins évoluait ainsi au cours d'une même année¹¹:

	Hiver %	été %
Placiers	30	40
Coueurs	60	30
Gadouilleurs	10	30
Ensemble	100	100

Le gonflement de la proportion des coueurs en hiver correspond bien sûr à la période de morte-saison de nombreuses professions, à commencer par celles du bâtiment. Il suffisait d'un sac et surtout d'une bonne paire de jambes pour s'improviser coureur. Naturellement, le nombre de placiers variait peu. L'auteur d'un ouvrage sur les chiffonniers, Durieu, rencontra, vers 1909, un certain nombre de ces biffins d'occasion, [83] tel cet ex-chauffeur des bateaux-mouches renvoyé pour fait de grève et partageant son année entre un poste de manutentionnaire aux Magasins Généraux et le chiffonnage en banlieue, ou encore ce jeune plombier sans ouvrage, fils d'un militant du syndicat de la profession, et syndicaliste lui-même...¹². Cet observateur fut d'ailleurs frappé par le sentiment de honte éprouvé par les coueurs qu'il approcha : "Ils se considèrent comme des parias, s'isolent volontiers, et n'aiment pas qu'on les traite de chiffonniers." Un menuisier, ancien façonnier ruiné, évoquait ainsi ses premiers pas dans la profession¹³ :

"Il y en a beaucoup qui, comme moi, l'hiver de 1860 à 1861, étant sans travail, me suis mis à chiffonner le soir d'abord, parce que je craignais d'être rencontré par des personnes qui me connaissaient. Pour qu'on ne me reconnût pas, je me coiffais d'un chapeau à larges bords que j'avais soin de rabattre sur mes yeux."

¹¹. Office du travail, *L'industrie du chiffon*, op. cit. , p. 14.

¹². Durieu, op. cit. , p. 126-132.

¹³. Cité par Barberet, op. cit. , p. 102 ; ces "Notes d'un chiffonnier" furent transmises à Barberet par Desmarquet, un des déposants de 1884.

Si dans ce cas, l'intéressé prit goût à son nouvel état, pour combien d'autres, la chiffe servit d'expédient provisoire ! Les effectifs considérables de la profession, traditionnellement avancés et cités plus haut peuvent finalement en donner quelque idée¹⁴.

Signe des difficultés ouvrières de survie dans la grande ville, le chiffonnage l'était aussi à un autre titre, souvent passé sous silence, mais essentiel : il constituait la ressource ultime de vieux travailleurs, cette fois non plus sous forme de refuge transitoire, mais bien de retraite. Les chiffonniers qui nous sont décrits çà et là étaient en effet souvent d'un certain, voire d'un grand âge. Les choses avaient-elles beaucoup changé depuis le début de la réglementation où, sur les 1 841 individus venus [84] retirer une médaille à la préfecture de Police entre le 1er septembre 1828 et le 31 décembre 1829, 50,2 % étaient âgés de plus de 40 ans (63 % pour les femmes)¹⁵ ? Probablement oui, en raison du fait qu'à l'origine les médailles étaient réservées en priorité aux vieillards sans ressources, mais cet aspect particulier du recrutement du métier se perpétua à coup sûr.

Il est vrai que l'on atteint déjà ici les vrais professionnels du chiffonnage : c'était d'eux seuls dont tenaient compte les calculs d'Alphand et de Barrat. En résumé, on peut avancer qu'autour de 1900, la récolte du chiffon faisait vivre en permanence à peu près 5 000 personnes (dans tout le département, précisons-le) et que, sous l'influence des variations conjoncturelle et structurelle de l'emploi dans les professions salariées, des irréguliers venaient, par vagues, gonfler démesurément cet effectif.

La chiffe était en effet aussi un métier, avec ses traditions, ses règles et son histoire, ou mieux un milieu social original. Le biffin authentique était fils de biffin¹⁶:

"Les chiffonniers chiffonnent de père en fils, de génération en génération. Les enfants endossent la hotte à l'âge de huit ou dix ans ; ils n'apprennent pas de métier. Comment pourraient-ils sortir de ce milieu ? Ils vivent, naissent et meurent chiffonniers."

En 1861, Privat d'Anglemont écrivait du "vrai" chiffonnier¹⁷ :

"Il avait un mètre de haut que déjà, en guenilles, le bonnet de police sur l'oreille, la pipe à la bouche, la hotte sur le dos, le bonnet de police sur l'oreille, il attaquait,

¹⁴. Un lieu commun du 19^e siècle tendait à faire également de la chiffe le refuge privilégié d'aristocrates ou de capitaines d'industrie ruinés. L'origine en remonte sans doute au mélodrame de Félix Pyat, *Le chiffonnier de Paris* (1847) et à son personnage du comte Crion-Carousse que les hasards du jeu conduisirent à porter la hotte. Thème moralisateur, riche des développements que l'on devine : punition de la richesse mal acquise, vanité des biens terrestres... Ce qui n'exclut pas une certaine réalité : Georges Mény (dans *Le chiffonnier de Paris*, Publications de l'Action populaire, n°95, 1905) cite le cas d'un descendant d'une ancienne famille noble du Mâconnais qui avait obtenu par protection les poubelles du Palais-Royal et du ministère des Colonies. Avant lui, Privat d'Anglemont avait parlé de cette classe spéciale de biffins, "bohème du genre philosophe, l'homme qui fut jadis quelque chose et que des malheurs quelquefois, l'inconduite presque toujours, ont fait recaler de chute en chute jusqu'aux plus bas fonds de la société" (Privat d'Anglemont, *Paris inconnu*, Paris, A. Delahays, 1876, p. 53 ; 1^{er} éd. : 1861).

¹⁵. APo, DB 194. Ce dossier renferme dix formulaires d'enregistrement, allant de 1849 à 1863 : la moyenne d'âge était de 45,5 ans ; dans deux cas, l'exercice d'une profession antérieure était mentionnée.

¹⁶ Barberet, *op. cit.*, p. 92. Plus loin, Desmarquet écrit à propos du recrutement du métier : "Il y a d'abord les chiffonniers de naissance, c'est-à-dire les enfants des chiffonniers qui n'ont jamais pratiqué que ce métier-là" (*Ibidem*, p. 102).

¹⁷. Privat d'Anglemont, *Paris inconnu*, *op. cit.*, p. 52.

crochet en main, tous les immondices que les gens de l'autorité lui permettaient d'aborder."

Un des traits les plus fréquemment cités à leur propos était la précocité des unions : "On voit des jeunes filles de quatorze et quinze ans vivre maritalement avec des jeunes gens de seize ans."¹⁸ Unions libres donc, pratiquées entre adolescents de familles voisines, dès atteint l'âge de se débrouiller sans les anciens. Mais la famille restait pour tous une valeur essentielle¹⁹ :

"Lorsqu'un des fils part pour l'armée, tous les parents, jusqu'aux cousins les plus éloignés et leurs amis, se réunissent pour faire la conduite au jeune soldat ; ils font la quête entre eux [...] tous les mois ils lui envoient régulièrement une petite somme."

Le départ des placiers au point du jour donnait lieu à des spectacles comme celui-ci²⁰ :

"C'est toute une file de mauvaises carrioles attelées d'un pauvre âne boiteux ou d'un vieux cheval éthique. [...] Le chiffonnier, sa femme, ses enfants, les plus jeunes âgés de quatre ou cinq ans, et ses nègres²¹ y sont installés tant bien que mal."

[85]

Les coureurs occasionnels étaient seuls la plupart du temps, mais les réguliers chiffonnaient en famille, s'aidant d'un grand sac déposé à un carrefour que venait peu à peu remplir la petite équipe de récolteurs²².

Le lien tribal était, en même temps que mode de perpétuation du métier, élément de cohésion incontestable pour la population chiffonnière. Un autre était l'attachement au métier, sa valorisation. Privat d'Anglemont écrivait :

"Il n'est pas rare d'entendre un de ces hommes bizarres vous dire en relevant la tête : 'Dans notre famille, on porte la hotte de père en fils, il n'y a jamais eu d'ouvriers'."

Très fortement vécu fut toujours chez eux le sentiment d'avoir choisi une activité libre, sans les contraintes du salariat : "D'aucuns qui pourraient faire autre chose, chiffonnent par amour de la liberté. Ils aiment mieux vivre plus pauvrement et être leur maître."²³ S'il était une assimilation que le chiffonnier considérait comme injurieuse – être confondu avec un mendiant –, la soumission à la discipline d'un travail régulier était repoussée avec la même force. En 1884, par exemple, 294 chiffonniers du 13^e arrondissement demandèrent à être employés dans le service municipal de nettoyage ; on leur proposa des postes de balayeurs. Huit seulement acceptèrent les conditions d'embauche, mais les autres eurent cette réponse²⁴ :

"Nous travaillons librement et nous ne voulons pas être esclaves, il y a assez de vieillards pour faire ce métier... Ce que nous demandons, c'est de vivre de notre métier indépendant."

Les coureurs rencontrés par Durieu exprimaient leur dédain vis-à-vis des placiers : travaillant à une place fixe, obligés d'être présents tous les jours sous peine de se voir

¹⁸. Barberet, *op. cit.*, p. 94.

¹⁹. Privat d'Anglemont, *Paris anecdote*, Paris, A. Delahays, 1876, p. 320 (1^{er} éd. : 1860)

²⁰. G. Mény, *Le chiffonnier de Paris*, *op. cit.*, p. 8-9.

²¹. Les "nègres" désignaient les enfants employés par les chiffonniers.

²². G. Mény, *op. cit.*, p. 11. Quatre personnes pouvaient ainsi recueillir en moyenne 200 kg par jour.

²³. Barberet, *op. cit.*, p. 102-103.

²⁴. Barberet, *op. cit.*, p. 85-88 ; G. Mény, *op. cit.*, p. 24.

supplantés, d'user de politesse envers la concierge et les gens de l'immeuble, ils avaient cessé d'être de vrais chiffonniers. [86]

Telle était d'ailleurs l'image traditionnelle du chiffonnier dans l'opinion²⁵ :

"Le chiffonnier, c'est l'homme libre par excellence. le philosophe du macadam. Il faut avoir vu avec quelle pitié il regarde les esclaves de Paris, enfermés du matin au soir dans un atelier ou derrière un établi !"

Libre de ses parcours, seul maître de son temps, mangeant à même la boîte et se vêtant au hasard de ses trouvailles, sans besoins somptuaires comme sans ambition, le chiffonnier avait tous les traits d'un sauvage moderne, retrouvant en pleine civilisation urbaine les instincts et le mode de vie de nos ancêtres prédateurs :

"Ils représentent dans la grande ville l'homme primitif, ignorant des lois, heureux d'un rien, tout à sa vie végétative, replié sur lui-même comme un troglodyte des cavernes."

D'un autre monde, d'une autre ville... Mais si la littérature le concernant lui était en général sympathique, comme on peut l'être vis-à-vis d'un type humain relevant à la fois du simple d'esprit, de l'enfant et du (bon) sauvage, les références inquiètes s'y rencontraient aussi : son ignorance de l'hygiène en faisait un individu au contact peu ragoûtant et dangereux, qui, de plus, ne put jamais totalement se distinguer du rôdeur de nuit. Image ambiguë donc, faite d'attraction et de répulsion [*voir infra les textes cités dans l'Annexe 2, p. 20*], qui contribua à rejeter le chiffonnier dans sa marginalité.

Mais de cette représentation à la réalité, il y avait loin. Bien sûr, ce goût et cette pratique de l'indépendance existait réellement chez le chiffonnier, mais croire qu'il ait été cet heureux saprophyte de la grande ville relève du mythe. La faiblesse de ses gains l'astreignait en fait à un travail régulier. Si l'épargne n'était pas une valeur de son univers, c'était peut-être par mépris de cette vertu de gens établis, mais à coup sûr aussi par impossibilité pratique ; la cohésion familiale et en général l'entraide dans le milieu dont les preuves abondent, pouvaient apporter bien des accommodements à la nécessité quotidienne de la conquête du pain, mais elles avaient leurs limites. Et surtout, les bouleversements du métier dans les années 1880 avaient eu pour effet de restreindre la liberté de ses membres ; les placiers, comme le disaient fort justement les coureurs, tendaient à jouer un rôle de concierges en second dans les immeubles : leur situation privilégiée, à la fois par rapport aux coureurs et à l'ancien type du ramasseur, était à ce prix. D'autre part, comme on le verra, beaucoup de biffins, coureurs ou placiers, étaient tombés sous la dépendance directe des maîtres-chiffonniers, devenant des salariés de fait.

La nouvelle réglementation avait aussi introduit des pratiques [87] concordant mal avec la vision idéalisée d'une vie sans entraves. Le système de la place était fort respecté, reposant sur des rapports de force entre titulaires et non titulaires. En cas d'empiétement d'un coureur sur les immeubles dans la mouvance d'un placier, la bagarre était inévitable et, si besoin était, les placiers voisins venaient prêter main forte au collègue lésé, intéressés tout autant que lui au maintien des hiérarchies. En 1905, une rixe de cette nature amena trois chiffonniers en justice : l'avocat du défendeur argua que "d'après les règles de la corporation des chiffonniers" le droit de chiffonner "est un droit exclusif, réservé à certaines personnes et susceptibles de vente et de décharge". Durieu demandant à un "secondeur" (le biffin remplaçant le placier quand celui-ci était empêché) s'il n'avait jamais été tenté de s'approprier la place, s'attira cette réponse indignée :

25. *L'Histoire*, 3 avril 1870.

"Vous ne voudriez pas que je prenne la place de cet homme qui a payé 80 F. !" ²⁶ Ce système n'était en fait que la généralisation de tendances préexistantes : certains biffins avaient eu l'idée, bien avant 1883, de se réserver les déchets d'une maison, par entente avec le concierge, et, en l'échange de menus services, obtenu des locataires qu'ils mettent de côté pour lui le linge de rebut ou les reliefs des repas, qui échappaient ainsi à la hotte des concurrents ²⁷. D'autre part, il aurait existé de tous temps entre les cités de chiffonniers un partage négocié des quartiers ²⁸ :

"Lorsque cette désignation est faite, les limites doivent en être observées. Si d'aucuns les enfreignent, la répression atteindrait les délinquants à leur retour dans la cité. La punition consiste ordinairement en une amende, et, au besoin, pour nous servir de leur expression, en une raclée consciencieuse"

Mais ce point reste bien obscur...

Derrière le sauvage de la littérature pittoresque se cachait donc un être complexe, profondément enraciné dans son milieu. Mais quel degré réel de marginalité atteignait-il ? Tous les témoignages s'accordent à faire de la population chiffonnière une population à part, maintenant avec les autres citadins une stricte distance : "Ils ne fréquentent qu'entre eux, et ne causent que de leur métier." ²⁹ Nourris et vêtus en grande partie grâce à leur récolte, la fréquentation des commerçants, acte essentiel [88] de la vie ouvrière, était réduite chez eux au minimum (à la seule exception des marchands de vin, l'alcoolisme étant un des traits principaux de leur comportement). L'irrégularité des fils de chiffonniers à l'école était chose bien connue et, nous dit-on, "il est presque impossible de réunir les fils de chiffonniers avec les enfants des ouvriers". Durieu éprouva quelques difficultés à entrer en contact avec les sujets de son observation, témoin cette réflexion partie d'un couple de chiffonniers qu'il approchait d'un peu trop près : "Pour sûr qu's'y avait une mécanique à photographie, y tirerait un portrait pour mettre sur sa cheminée." ³⁰ La valeur d'indépendance attachée à leur métier par les biffins eux-mêmes ne pouvait que les conduire à se sentir d'un monde différent de celui des travailleurs. Bien plus, les quartiers pauvres étant naturellement pour lui d'un plus faible rendement que les autres, la nature même de son travail éloignait le chiffonnier de tout sentiment de solidarité avec ceux dont les poubelles traduisaient le dénuement. "C'est ouvrier", déclara à Durieu avec une nuance de mépris un coureur, comme ils traversaient un faubourg perdu. Enfin ce marginal cachait un ami de l'ordre : les anarchistes lors des remous provoqués dans la profession par la réglementation échouèrent en tentant de gagner leur audience, et ce fut fort respectueusement, avec une grande confiance dans la justice des députés, que certains vinrent longuement déposer devant les Quarante-Quatre.

A ce sujet, un point fort controversé était l'honnêteté du chiffonnier. Selon beaucoup d'auteurs de la littérature pittoresque, on ne pouvait trouver citadin plus probe : tout objet de valeur égaré dans une poubelle était scrupuleusement restitué à son propriétaire, on citait avec abondance les faibles chiffres d'arrestations effectuées

²⁶. Durieu, *op. cit.* , p. 147.

²⁷. Voir Barberet, *op. cit.* , p. 100 ; Privat d'Anglemon, *Paris inconnu, op. cit.* , p. 54. En 1872, le commissaire de police du quartier du Combat remarquait que beaucoup des 500 médaillés de sa circonscription bénéficiaient d'une place à Paris (APo, BA 400, enquête sur les ouvriers).

²⁸. Barberet, *op. cit.* , p. 91.

²⁹. Barberet, *op. cit.* , p. 93.

³⁰. Durieu, *op. cit.* , p. 127.

par la police parmi eux. Bref, "le chiffonnier de Paris n'est pas l'être dégradé qu'un vain peuple pense"³¹. Mais les observateurs moins superficiels étaient d'une autre opinion. Selon Durieu, les chiffonniers se gardaient bien de rendre les trouvailles inattendues, sauf dans le cas où le pourboire promettait d'être plus intéressant que l'objet lui-même. Certes, le système de la place, dont les titulaires étaient bien connus des habitants des immeubles, conduisait à une honnêteté plus scrupuleuse, mais chez les placiers, surtout de la part des enfants et des "nègres", le menu vol aurait été fréquent³². [89]

Que penser de ces témoignages contradictoires ? Les registres du commissariat de la Gare (13^e arrondissement), quartier où les biffins étaient particulièrement nombreux, dépouillés pour les années 1907 et 1908, peuvent apporter une réponse : les chiffonniers n'y figurent que fort rarement, quelles que soient les catégories de crimes ou de délits considérés. Ils n'apparaissent qu'à deux reprises dans des affaires de vol perpétrés par des adultes et dans une seule affaire de rébellion et injures à agents, cas perdus dans une masse considérable³³.

Voilà qui infirme totalement toute assimilation des chiffonniers aux "classes dangereuses" de l'époque et éclaire les descriptions que l'on possède par ailleurs : la population chiffonnière vivait repliée sur elle-même, trouvant dans ses maigres gains la satisfaction de ses besoins fort réduits, et se mêlait peu aux autres groupes sociaux. La cohésion du groupe assurait une forte intégration de l'individu ainsi que la résolution des conflits d'intérêts entre les personnes et entre les familles, alors que chez d'autres ils étaient portés sur la place publique et échouaient bien souvent devant le bureau du commissaire. A propos des partages des quartiers entre les cités et de leur sanction, notre source ajoutait : "La police n'a rien à voir et ne voit rien dans cette manière de sévir." Un biffin, en 1883, écrivant à la préfecture pour se plaindre de l'infiltration de "criminels" dans la profession, demandait que désormais l'exercice en soit effectivement réservé aux seuls médaillés : autrement dit, la médaille, gage d'honnêteté, était aussi l'assurance de la non-intervention de la police dans les affaires des chiffonniers. Un autre biffin exprima la même idée, plus nettement encore, à l'adresse d'un ecclésiastique aventuré dans une cité : "Nous ne nous mêlons pas des affaires des bourgeois, qu'ils s'arrangent entre eux et nous laissent entre nous."³⁴ Mais la ségrégation dans l'habitat était le plus important des traits particularistes de la profession.

Histoire d'un rejet

Des cités indésirables

Tout repose ici encore sur la nature du travail : sa récolte terminée, le chiffonnier revenait chez lui et procédait au "tricing", c'est-à-dire au triage des objets et à leur déchirage (séparation du cuir et du fermoir pour le porte-monnaie, par exemple). Sous

³¹. *La Paix*, 8 janvier 1892. La formule est de Paulian, auteur d'un ouvrage important sur les biffins, *La hotte du chiffonnier*, Paris, Hachette, 1885 (nombreuses rééditions).

³². Voir Barberet, *op. cit.*, p. 94-95.

³³. La première affaire de vol, le 15 novembre 1906, concerne un chiffonnier de la rue Nationale qui avait gardé un paquet trouvé dans une poubelle de la rue d'Aboukir et contenant des titres et des valeurs ; la deuxième, intéressant d'ailleurs un chiffonnier brocanteur, reposait sur une accusation de vol d'un pantalon et d'un gilet (valeur : 5,5 F) chez un particulier. L'injure à agents, le 23 mars 1907, eut pour cadre la cité Jeanne d'Arc, milieu très particulier dans l'arrondissement.

³⁴. Mény, *op. cit.*, p. 23.

le régime de l'arrêté de 1883, [90] cette opération s'effectuait entre 11 heures du matin (heure du retour) et 16 heures, le reste de l'après-midi étant occupé par la vente au maître-chiffonnier. Une partie fort importante du travail du biffin s'effectuait donc à domicile. Chaque local occupé par un membre de la profession était en fait un petit dépôt de chiffons : c'est dire à quel point la localisation de l'habitat chiffonnier a dépendu des progrès de l'hygiène.

Dans la première moitié du 19^e siècle, les biffins résidaient dans les quartiers centraux et les faubourgs de la ville, tout particulièrement dans le 12^e arrondissement ancien, la Montagne-Sainte-Geneviève et le faubourg Saint-Marceau : " Presque tous les métiers infimes s'y sont donnés rendez-vous, le bas prix des loyers, les nombreux magasins de chiffonniers en gros qui y existent, y ont attiré la majeure partie des chiffonniers de Paris", observait la Commission des logements insalubres en 1851³⁵. Ils vivaient donc encore largement en symbiose avec le reste de la population, même si la tendance à se regrouper dans certaines maisons était déjà fortement marquée. Avec le début des grands travaux, un mouvement d'exode commença à se manifester vers la fin des années 1840, qui allait progressivement vider le centre (les dix premiers arrondissements, c'est-à-dire le Paris bourgeois) de sa population chiffonnière. Mouvement complexe qui s'exerça en diverses directions et amena diverses formes d'occupation du sol. Dès le Second Empire, on assista au développement de cités au-delà des fortifications, en banlieue, tandis qu'un autre courant, majoritaire à cette époque, fixait les chiffonniers du centre dans les espaces de la périphérie (les dix derniers arrondissements, c'est-à-dire le Paris ouvrier). A Paris même, l'habitat se constitua sous forme de cités – c'était aussi le cas en banlieue –, ou secondairement de regroupements de moindre ampleur, proches à vrai dire de la cité, mais dans des locaux ou sur des terrains appartenant aux maîtres-chiffonniers. Cependant une tendance générale se retrouve dans toute la seconde moitié du siècle : l'agglomération des familles autrefois dispersées dans la ville en un habitat compact, fortement individualisé, qui donna à ce phénomène l'aspect d'un renfermement en grande partie volontaire dans des ghettos de quartier.

L'implantation dans l'espace de cette population ne se résume donc pas en un contraste entre centre et périphérie, mais intéresse aussi les rapports ville-banlieue. En 1902, d'après les chiffres recueillis par l'Office du travail [91] auprès des organisations professionnelles, la répartition des ménages de biffins était la suivante³⁶ :

³⁵. Commission des logements insalubres, *Rapport général sur les travaux de la Commission pendant l'année 1851*, p. 11.

³⁶. Office du travail, *op. cit.*, p. 22-23. Les chiffres absolus offrent peu d'intérêt : seuls leurs rapports sont significatifs.

	Selon les syndicats patronaux %	Selon les syndicats ouvriers %
Paris :		
5e arrondissement (Saint-Victor)	3	4
13e (Gare, Salpêtrière, Maison-Blanche)	25	33
14e -15e (Santé, Javel)	30	22
18e (Montmartre)	15	14
19e (La Villette)	9	8
20e (Belleville, Saint-Fargeau, Charonne)	18	19
Total	100	100
Agglomération :		
Paris	47,8	50
Banlieue	52,2	50

Le centre n'avait plus qu'une place tout à fait marginale en ce début de siècle, et dans la périphérie, c'était la rive gauche qui l'emportait. A l'évidence, il y eut déplacement à son profit du centre de gravité de la profession (de l'ancien 12e aux nouveaux quartiers), tout particulièrement vers le 13e arrondissement : le contraste non négligeable entre les évaluations ouvrière et patronale montre bien que dans l'esprit des chiffonniers eux-mêmes, cet arrondissement tenait la tête dans l'implantation parisienne du métier.

Mais déjà à cette date la banlieue équilibrait la ville-mère. Cette évaluation restait même en deçà des proportions antérieurement proposées : en 1886, le Conseil d'hygiène avait attribué aux communes de banlieue les deux-tiers de la population chiffonnière. "Le biffin, écrit-on en 1894, c'est maintenant un campagnard, si tant est que Saint-Ouen, Pantin ou Clichy puissent jamais donner la moindre idée de la prairie verte."³⁷ Répétons que cette situation avait des origines lointaines, remontant aux débuts de l'expulsion du centre. Clichy tout particulièrement accueillit très tôt d'importantes colonies chiffonnières telles la cité Germain, [92] surnommée le Petit Mazas³⁸, et surtout la cité Foucault, dite de "la femme en culotte". Son initiatrice acheta vers 1850 un vaste terrain dans la commune et en sous-loua les parcelles à une cinquantaine de ménages³⁹. Un chiffonnier nous dit lui-même en 1888 que "c'est à Clichy qu'il faut aller pour bien étudier les mœurs des chiffonniers"⁴⁰. La banlieue nord de la capitale concentra l'essentiel de ce développement *extra muros*⁴¹, probablement en raison de l'importante urbanisation des zones annexées de la rive droite ; sur l'autre rive, les espaces libres moins comptés arrêtaient longtemps les chiffonniers en deçà des fortifications.

Si à leurs origines, les baraquements de la banlieue et de la périphérie résultèrent du même courant parti du centre, bien des signes attestent que la banlieue devint à son

³⁷. *Le Monde illustré*, 4 août 1894.

³⁸. "Ainsi nommée parce que ses quarante ou cinquante chambres sont de la grandeur d'une cellule", selon Barberet, *op. cit.*, p. 96.

³⁹. Paulian, *La hotte du chiffonnier*, *op. cit.*, p. 55 ; à sa mort, elle légua le terrain à la commune.

⁴⁰. Barberet, *op. cit.*, p. 95.

⁴¹. Office du travail, *op. cit.*, p. 21-22.

tour le déversoir des agglomérations de la périphérie à leur tour menacées. La statistique des dépôts de chiffons appartenant aux maîtres-chiffonniers est révélatrice à cet égard, en raison du rôle joué par les maîtres dans l'habitat chiffonnier (logements parfois fournis par eux, cités toujours proches des dépôts). En 1884, Paris *intra muros* comptait 138 dépôts ; en 1901, 135 seulement. La banlieue, dans le même temps était passée de 35 à 97 entre ces dates : la profession ne s'était donc développée qu'*extra muros*. Sur la rive gauche, le nombre des dépôts passa de 7 à 14 dans le 14^e, de 16 à 11 dans le 15^e. Seul des arrondissements parisiens avec le 10^e (mais il s'agit ici de dépôts de négociants), le 13^e était en hausse (de 12 à 20). En 1912, s'il y eut dans le 14^e par rapport à 1901 une augmentation de trois unités (4 à 7), les 15^e et 13^e subirent un recul sensible (de 20 à 14 pour le premier, de 11 à 6 pour le second). Il est probable qu'après 1900 cet effacement de l'implantation industrielle correspondit à des départs de chiffonniers vers la banlieue. Déjà certaines cités importantes avaient disparu ou étaient démantelées. La réglementation jouait dans le même sens : lorsque Durieu fit son enquête, il constata que les placiers avaient pratiquement accaparé la capitale, rejetant les coureurs sur les parcours de banlieue. Les avantages procurés aux premiers par le système de la place avaient donc peu à peu amené à un partage de l'ensemble de l'agglomération entre les deux grandes catégories. Certes, bien des coureurs résidaient [93] *intra muros* (et bien des placiers *extra muros*), mais l'installation en banlieue s'imposait à terme pour les coureurs désirant s'éviter de trop longues courses, et en tout cas pour les occasionnels de la profession.

Les chiffonniers offrent l'exemple d'un milieu populaire qui, dès avant 1914, connut un exode en banlieue, non massif sans doute, mais net, un rejet non seulement de la ville bourgeoise, mais de la ville ouvrière. Cas probablement unique qui tient bien sûr aux caractères originaux de la profession et prit l'allure d'une véritable fuite devant les progrès de l'hygiène urbaine⁴² :

"Les questions d'hygiène sont totalement méconnues de cette population ; le mot même pour eux est un épouvantail. Ils y voient une sorte de Déesse malfaisante qui s'est donnée à tâche de persécuter les pauvres chiffonniers ; c'est au nom de l'hygiène en effet que la police les tracasse pour obtenir un peu plus de propreté dans leurs habitations et limite pour eux le nombre de porcs qu'ils ont le droit d'élever. Bien souvent [...] j'ai entendu cette exclamation : 'Voyez-vous, notre plus grand ennemi, c'est l'hygiène.' "

D'après l'enquêteur de l'Office,

"lorsque dans certaines agglomérations des mesures sont prises visant l'exercice de sa profession, le chiffonnier préfère déménager et aller se fixer ailleurs, quelquefois très loin de son domicile, plutôt que de se soumettre."

Pour l'hygiéniste, le chiffonnier, voilà l'ennemi ⁴³ :

"Ce qui est triste à constater, c'est l'espèce d'orgueil que ces malheureux mettent dans leur abjection, ils semblent heureux de la vie qu'ils se sont faite en dehors de toutes les lois de la société, on les mettrait dans un palais qu'ils en feraient bientôt un repaire aussi affreux, aussi pestilentiel que celui où ils sont nés et où ils veulent mourir".

Classe malpropre, classe dangereuse...

⁴². Durieu, *op. cit.* , p. 92-93.

⁴³. Commission des logements insalubres, *Rapport [...] pour l'année 1851*, p. 12.

L'isolement prophylactique devenait alors l'unique remède, comme le préconisait le Conseil d'hygiène⁴⁴ :

"Il y aurait donc grand intérêt à les éloigner de ces centres populeux et à les établir près des fortifications en dedans ou en dehors de Paris [...] Cette émigration pourrait être largement développée par la construction, en-dehors des fortifications, de cités ouvrières bien construites dans lesquelles on pourrait sainement et à peu de frais loger une grande quantité de ces chiffonniers."

Leur marginalité et le caractère groupé de leur habitat en avaient fait une cible de choix pour les autorités sanitaires. A l'origine de la réglementation de 1883 était, rappelons-le, le désir de faire disparaître la profession : son maintien, [94] la survie du sauvage de la ville, n'était tolérable qu'à cette condition d'un cordon sanitaire.

Les communautés chiffonniers

Mais qu'était donc cet habitat ? Le départ du centre à partir du milieu du siècle avait essentiellement pris la forme de la cité : recherche d'un vaste terrain libre, colonisation par auto-construction de masures, densification progressive de l'occupation aboutissant à la naissance d'un milieu de vie intégré. Privat d'Anglemon⁴⁵ :

"Dès que l'un d'eux a découvert une maison, ou un terrain à louer, tous les autres viennent le visiter et finissent bientôt par former une colonie, un clan, une famille, une espèce de société de secours où ils s'aident généreusement quand viennent les mauvais jours."

Les cités chiffonniers n'étaient en fait qu'une forme particulière d'un habitat précaire qui se développa dans la périphérie à la fin du siècle : particulière en ce sens qu'à leur origine tout au moins, ces agglomérations étaient à peu près exclusivement constituées de ménages de biffins. La genèse de ces cités reste bien obscure, mais il semble que l'on y trouve déjà le système si fréquent dans l'habitat précaire : partage du terrain nu par le propriétaire en lots sur lesquels les locataires du sol assuraient par eux-mêmes la construction. On en a vu un exemple avec la cité Foucault ; le plus connu est celui de la cité Doré dans le 13^e arrondissement. Le rapporteur du Conseil d'hygiène en 1886 énumère parmi les cités *intra muros*, outre cette dernière, les cités Maupit, Fournier, Malbert (à Montmartre) et Hivert (Combat, 19^e) : l'usage de noms propres pour les désigner indique à coup sûr leur origine. Dans cette catégorie se rangent l'Ile-aux-Singes, la cité des Mousquetaires, la cour des Miracles dans le 15^e arrondissement...⁴⁶ Dans le 13^e, le développement de la Butte-aux-Cailles dut probablement beaucoup aux installations de chiffonniers.

Il s'agit ici des agglomérations de biffins les plus importantes qui furent jamais à Paris. Les descriptions que l'on possède sont rares, mais suggestives. A propos de la cité Foucault à Clichy⁴⁷ :

"Figurez-vous un long rectangle ou plutôt une large ruelle bordée à droite et à gauche d'un bâtiment à deux étages contenant une trentaine de chambres à chaque étage. Quelques chambres n'ont pas de fenêtre, elles n'ont qu'une porte qui sert à la fois de porte et de fenêtre. La pièce est un peu plus grande qu'une cellule de prisonnier. Elle n'est ni parquée, ni carrelée, ni pavée. Le mobilier varie suivant la fortune des

⁴⁴. Rapport de Luynes, *op. cit.* , p. 12.

⁴⁵. *Paris anecdote*, *op. cit.* , p., 307-308.

⁴⁶. Un article du *Matin* – 22 août 1908 – attribue 2 000 chiffonniers à cet arrondissement.

⁴⁷. Paulian, *op. cit.* , p. 55.

locataires. Presque tous possèdent un poêle fait de morceaux de fonte et de briques qu'ils trouvent assez facilement dans les décharges publiques ; les plus riches ont un lit, une table et une chaise, ou plutôt quelque chose qui ressemble à un lit, une table ou une chaise. Ceux dont les ressources sont plus modestes ne possèdent que le lit. Beaucoup n'ont absolument rien. Dans un coin de la chambre, il y a un peu de paille ramassée dans la rue, un jour de déménagement, et c'est sur cette paille que le chiffonnier couche avec sa femme, ses enfants, son chien... et ses ordures."

L'habitat précaire, œuvre de l'auto-construction où l'initiative des matériaux, de l'aménagement des cabanes et de la décoration était laissée aux seuls usagers, donnait lieu à des paysages urbains insolites, rien moins que géométriques, assemblages d'éléments disparates aux rencontres curieuses – dans les cités chiffonnières particulièrement, la récupération étant la base du métier [voir *infra* l'Annexe 1, p. 19]. Les photographies de la fin du siècle nous montrent ces cabanes aux toits chevauchants, aux cours encombrées par les produits du tritage qui débordaient dans la pièce d'habitation. Au 85 de la rue Château-des-Rentiers, à l'emplacement futur d'un asile de nuit, était vers 1890 une agglomération de cabanes "enchevêtrées les unes dans les autres ; on trouvait dans les jardinets attenants aux habitations, pêle-mêle avec les habitants, des tas de chiffons, des détritiques de toute nature⁴⁸". La cité Maupit, rue Marcadet, nous est ainsi décrite⁴⁹ :

"L'aspect général de cette cité est misérable, certes, mais point triste ; mille petits détails seraient à relever... Ici, c'est un corbeau empaillé qui a été placé au-dessus de la porte d'un logement, là c'est une fenêtre curieusement garnie de rocailles ; plus loin un mur est couvert de petits fragments de miroirs qui étincellent."

Les chiffonniers trouvaient dans ces cités un espace bien plus important que dans leurs anciens logements du centre. La maisonnette avec sa cour offrait pour le tritage et le stockage des produits récoltés des possibilités qui avaient été peut-être une des motivations des départs. Cas limite, mais démonstratif, celui de la tribu du père Cordet⁵⁰. Il était, lui comme sa famille, un ancien "patriarche", c'est-à-dire du quartier Mouffetard, à proximité du marché des Patriarches. "Les percements pratiqués dans ces parages ont dérangé les clients", aussi proposa-t-il à la "smala dispersée" : [96]

"Si nous nous réunissions ? On pourrait travailler ensemble en habitant au même endroit ; les hommes et les femmes valides iraient pigocher, les jeunes triqueraient avec les vieux pendant ce temps-là."

Avec 500 F (montant des indemnités d'expulsion) il acheta un terrain plaine de Vaugirard et les ménages réunis (fils et filles mariés) construisirent six "turnes" (dont deux servant de dépôt de marchandises). Vingt-deux personnes faisant table et bourse communes vivaient dans ces cabanes, chaque ménage disposant de deux ou trois pièces. Le père Cordet ne regrettait pas le temps "où nous étions des patriarches", lorsqu'il fallait, faute de place, vendre la récolte jour par jour au maître-chiffonnier. A plusieurs, le tritage était mieux fait et l'on pouvait vivre sur les réserves en attendant la vente mensuelle, faite maintenant à un négociant. Il s'agit ici d'une petite cité au lien communautaire fort, tribal, mais elle ne faisait qu'accentuer des traits communs aux grandes cités : regroupement des ménages, meilleure harmonie entre l'activité et son lieu fixe d'exercice, vie collective...

⁴⁸. Du Mesnil, *L'habitation du pauvre à Paris*, Paris, Librairie J. B. Baillière, 1890, p. 39.

⁴⁹. A. Coffignon, *Paris-vivant. Le pavé parisien*, Paris, Librairie illustrée, s.d. [vers 1890], p. 41-42.

⁵⁰. P. Bory, *Les métamorphoses d'un chiffon*, Abbeville, C. Paillart, 1897, p. 16-24.

La vie collective était en effet un des traits principaux de ces communautés chiffonnières. Dans les cités, l'homogénéité d'occupation, les liens entre les familles, joints à la relative égalité de revenus entre les biffins avant le bouleversement introduit dans la profession par la réglementation de 1883⁵¹, s'induisent de l'existence même de ces milieux clos. L'entraide était une pratique naturelle ⁵² :

"Devenu vieux et infirme, le chiffonnier n'ira pas à l'hôpital, ses voisins ne le souffriraient pas, ils l'assisteront ; ils feront des collectes pour lui donner le nécessaire, ils se priveraient pour lui procurer quelques petites douceurs."

La facilité avec laquelle les biffins acceptaient les enfants errants ou ceux des voisins (leurs "nègres", donc) ne traduit pas seulement le souci de se doter de bras supplémentaires pour augmenter la récolte, mais une pratique coutumière de la vie de groupe et du travail en commun ainsi qu'une forme populaire d'assistance à l'enfance. Selon Durieu, les rejetons des chiffonniers, irréguliers de l'école, [97] étaient doués d'un grand sens de l'observation et bien loin de dédaigner l'étude⁵³:

"Il leur arrive, paraît-il, de se faire assez souvent la classe entre eux. Le concierge d'une cité de chiffonniers me montrait des portes et murs couverts de lettres, de chiffres, d'additions, de soustractions, résultat de cet enseignement mutuel et me disait que lorsqu'un jeune chiffonnier avait appris quelque chose de nouveau à l'école, il s'empressait ensuite de le montrer à ses camarades."

Certains observateurs s'étonnèrent des pratiques religieuses assez fréquentes dans les cités : mais elles se limitaient aux cérémonies (baptêmes, premières communions, enterrements) intéressant la famille et où la participation du voisinage était de rigueur.

La division de la journée était réglée de façon commune dans chaque cité. Après le tritage, les cours et les masures étaient désertées par les hommes, que les boutiques des marchands de vin de la cité ou des alentours réunissaient alors. Un journaliste qui visita un soir de l'année 1869 l'Ile-aux-Singes, à l'époque de son extension maximum, l'évoqua plus tard en ces termes⁵⁴ :

"Les enfants couverts de haillons se chauffaient au soleil ; les femmes assises par terre raccommodaient les loques de leurs maris, tandis que quelque refrain aviné s'échappait de ces sombres caboulots dont ces lieux étaient inévitablement ornés."

Si l'alcoolisme populaire du 19^e siècle fut d'abord une pratique de groupe, ce fut bien parmi les chiffonniers.

⁵¹. Égalité relative en effet. Même avant la division placiers-coueurs, il existait des hiérarchies dans la population chiffonnière, parfois institutionnalisées, comme dans le cabaret du Pot d'Étain, à la barrière de Fontainebleau, divisé en trois salles : "la Chambre des pairs" (réservée aux possesseurs d'une hotte et d'un crochet en bon état), "la Chambre des députés" (pour les mannequins vulgaires) et "le cercle des vrais prolétaires" (pour tous ceux dont l'équipement se résumait en un sac)." Encourrait une peine disciplinaire" quiconque entrait dans une salle dont sa fortune l'excluait (d'après *Le Monde*, 7 juin 1872). En 1857, lors de la fondation d'une société de secours mutuels, on avait décidé de supprimer cette hiérarchie et de faire un banquet commun, mais elle reparut bien vite (*Moniteur universel*, 5 novembre 1857).

⁵². Privat d'Anglemont, *Paris anecdote*, op. cit., p. 321.

⁵³. Durieu, op. cit., p. 97.

⁵⁴. *Ville de Paris*, 5 octobre 1883.

Le triomphe des maîtres

A Paris même, ces cités entrèrent en déclin à une date difficile à préciser mais probablement antérieurement aux années 1880. Les détails manquent, mais la raison fondamentale semble bien avoir été d'ordre sanitaire, comme en l'a noté plus haut : de lourds travaux prescrits ou des mesures de démolition entamèrent ou firent disparaître nombre d'entre elles. Le percement de voies nouvelles, autrement dit l'urbanisation gagnant les zones où les cités s'étaient implantées sans encombre, fut aussi un facteur déterminant, mêlé au premier sans doute (comme dans le cas de l'Ile-aux-Singes). La banlieue continua à connaître le développement de telles agglomérations (cités de Gennevilliers, d'Asnières...), mais, *intra muros*, de nouvelles formes d'habitat chiffonnier apparurent, précédant immédiatement dans le temps la fermeture totale de la ville aux biffins.

Le démantèlement des cités amena nombre de chiffonniers à rechercher de nouveaux terrains à bâtir. La construction revêtit d'abord une forme individuelle, sans formation de nouvelles agglomérations. Vers 1905, le mètre superficiel près des fortifications était loué [98] de 1,50 F à 2 F par an⁵⁵. La construction était d'une valeur minimum de 100 F⁵⁶, plus si à la simple cabane s'ajoutait une remise pour la charrette, une écurie pour le cheval, ou encore un sous-sol pour les marchandises. C'est dire que seuls des placiers furent à même d'installer leurs pénates dans ces conditions. A vrai dire, on assista surtout au développement de nouveaux groupements, mais de plus faibles dimensions que les cités et dont les logements étaient construits et loués par les maîtres-chiffonniers. Le quartier de la Pointe d'Ivry dans le 13^e arrondissement nous offre des exemples typiques de cet habitat. Rue des Hospices, sur un terrain appartenant au chemin de fer de l'Ouest, le sous-locataire, maître-chiffonnier, avait installé un gardien, chiffonnier lui-même, chargé de recueillir les loyers des lots sur lesquels trois ménages de biffins avaient élevé des cabanes⁵⁷ : l'auto-construction apparaît encore ici. Au 48 de l'avenue de Choisy, un grand bâtiment dans une cour était occupé par les magasins du maître-chiffonnier, propriétaire, et par des logements d'une pièce, loués à la semaine à des biffins (de 2,50 F à 2 F) : la "cité" abritait 51 personnes. Rue Baudricourt, sur trois des côtés d'un vaste quadrilatère, on comptait 77 logements, le quatrième étant la résidence du maître ; au centre, un grand hangar servait de magasin à chiffons : 64 personnes vivaient là. Ce n'était pas la première fois que des maîtres chiffonniers tentaient de regrouper autour d'eux leurs fournisseurs, mais ils n'y réussirent réellement qu'à la faveur de la dislocation des grandes cités.

Dans les cas précédents, comme dans tous ceux du même type, les chiffonniers/locataires écoulaient leur récolte quotidiennement, sur place, à la balance du maître. La dépendance vis-à-vis de cet intermédiaire avait toujours existé dans une profession dont l'immense majorité des membres vivaient au jour le jour ; le maître était là pour assurer le quotidien, et l'endettement à son égard est souvent signalé comme une des plaies de la condition chiffonnière⁵⁸. Devenus pourvoyeurs du

⁵⁵. A Gentilly, de 0,25 à 0,50 F ; à Saint-Ouen, de 0,60 à 0,90 F. (Office du travail, *op. cit.*, p. 12).

⁵⁶. G. Mény, *op. cit.*, p. 12.

⁵⁷. Loyers : 7 F par semaine, 6 F par mois, 5 F par mois... Du Mesnil, *op. cit.*, p. 264.

⁵⁸. La récolte des chiffonniers était achetée suivant le système de la "grosse pesée" : le prix du lot était celui du produit y dominant. Les biffins avaient toujours protesté contre l'établissement de cette moyenne injuste. Les maîtres répondaient qu'elle était rendue nécessaire par le fort déchet après manipulation. D'autre part, la méconnaissance des prix de gros (ne serait-ce qu'en raison de l'éventail considérable des produits) donna toujours aux biffins l'impression d'être grugés par ces Auvergnats...

logement, les maîtres [99] accentuèrent considérablement leur domination : le biffin était bien prêt de perdre toute indépendance, dans certaines petites cités, ils étaient de purs et simples salariés et le maître était devenu patron. Un déposant devant la commission des Quarante-Quatre put ainsi s'exprimer⁵⁹ :

"Les maîtres nous louent leurs terrains très chers, plus chers que dans la rue de Rivoli : les locaux qui nous sont affectés sont infects, on y meurt de chaleur en été et de froid en hiver [...] La plupart des chiffonniers ambulants sont forcés de loger chez leur maître qui est aussi marchand de vin. Ils doivent lui acheter ce dont ils ont besoin, sans quoi le maître-chiffonnier ne leur prend plus leurs marchandises ou leur donne congé."

A ce sujet, une pratique déjà existante se généralisa au détriment du biffin non propriétaire de son logement et mauvais payeur : on lui enlevait d'abord sa porte, puis la toiture dans le cas d'une cabane, "ce qui équivalait à un congé ; c'est le seul moyen de faire partir les chiffonniers, la police ne se risquant jamais dans les cités⁶⁰". Cette procédure particulière fut bientôt systématiquement employée dans les petites cités tenues par les maîtres.

Qu'ils fussent placiers ou coureurs (on a vu que le nombre de coureurs exerçant leur métier dans la capitale tendait à diminuer inexorablement), la situation des biffins résidant à Paris devenait de plus en plus difficile. Avec la grande cité avait disparu une bonne part de la liberté de cet errant de la ville. Pour la conserver, il devait franchir les fortifications, construire sa cabane dans un terrain vague quelconque⁶¹, ou rejoindre les grandes cités de la banlieue Nord. A la fin du siècle, l'atmosphère du métier tendait à se modifier : on y vit naître des institutions toutes nouvelles : coopératives de vente (dont le but était de se passer de l'intermédiaire des maîtres) et organisations syndicales⁶². La tribu disloquée cherchait à retrouver sa cohésion perdue. Ce que la division en coureurs et placiers avait commencé, la mainmise des maîtres sur l'habitat à Paris l'acheva sur un autre plan : les liens de solidarité tissés dans la communauté des cités et l'homogénéité de la condition économique s'étaient rompus. Ces essais de regroupement furent à peu près tous des échecs⁶³. Lors [100] d'une tentative de coopérative à Grenelle en 1908, on fit cette appréciation à un journaliste : "Dans notre métier ce sera toujours les plus forts au coup de poing."⁶⁴

La mentalité des chiffonniers était sans doute réfractaire à ces formes d'organisation propres aux salariés ; sa marginalité acceptée s'accompagnait d'un sentiment de satisfaction de son sort, trop profond pour se concilier avec ces efforts volontaristes. Enfin et surtout, la dispersion des biffins en petites unités dans les cités des maîtres était un obstacle considérable. Même dans les grandes cités de banlieue ne se rencontrait pas ou plus la cohésion de groupe des anciennes cités parisiennes : la visite

⁵⁹. Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers... , *op. cit.*, p. 246.

⁶⁰. G. Mény, *op. cit.*, p. 13.

⁶¹. Cas de certains coureurs étudiés par Durieu, *op. cit.*, p. 126-137.

⁶². Voir Office du travail, *op. cit.*, p. 79-83.

⁶³. Sauf dans certains secteurs très particuliers de la profession : les chiffonniers des tombereaux étaient syndiqués à peu près tous (il s'agissait de demi-salariés), comme ceux des usines de broyage. Le syndicat réussit, à l'usine d'Issy, d'après Durieu, à réglementer le travail (seulement pour les meilleures places). Les conditions exceptionnelles expliquent cette solidarité : "Dans l'usine de Saint-Ouen, les chiffonniers se sont installés à demeure où ils créent des dépôts de chiffons très gênants", lit-on in Préfecture de Police, *Rapport sur les opérations du service d'inspection des établissements classés pendant l'année 1907*, p. 31.

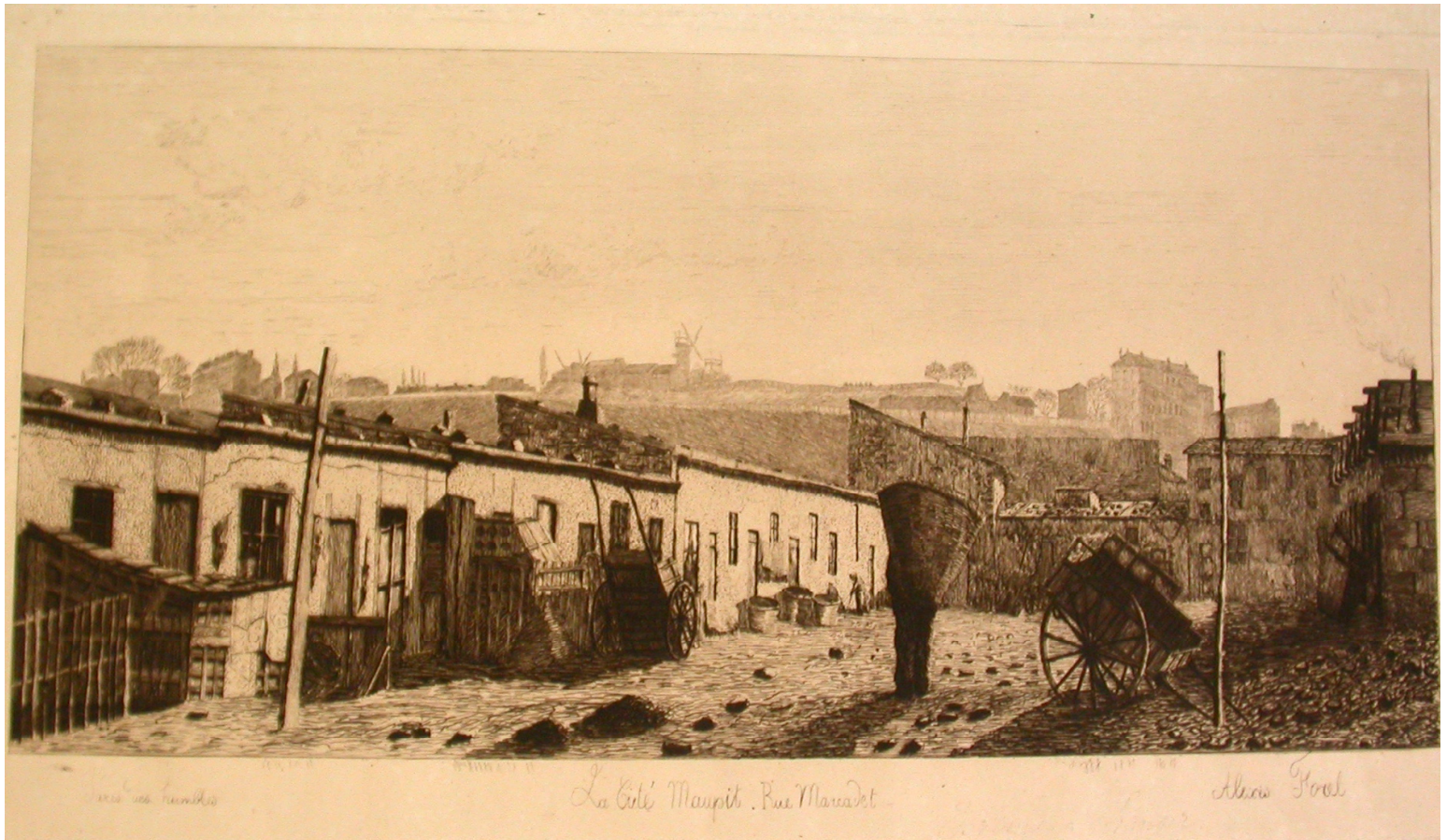
⁶⁴. *Le Matin*, 22 août 1908.

que fit Durieu à Gennevilliers le montre bien. Les relations de voisinage étaient des plus restreintes : "chacun pour soi", lui déclara un placier, et de souligner que personne ne l'aida, lui et sa famille, lorsqu'il subit une longue maladie⁶⁵. Faut-il voir dans le "bien-être", comme dit cet auteur, de ces ménages de placiers, à la vie régulière, véritables entrepreneurs possédant magasins en sous-sol, cheval et voiture, payant l'impôt foncier, la raison de cet individualisme ? En tout cas, comme aimaient à le répéter certains chiffonniers à la veille de la guerre : "Le métier devient jaloux."

Rappelons-le, le développement de ces petites unités précéda dans le temps la fermeture de la ville aux chiffonniers. En 1914, la diaspora chiffonnière, du centre à la périphérie puis des grandes cités à la banlieue, était proche de s'achever. L'histoire des biffins à Paris dans la seconde moitié du 19^e siècle fut bien celle d'un détachement progressif, d'un refoulement par étapes. Histoire exceptionnelle à la mesure de la marginalité de ses acteurs, et ce ne fut pas un de ses moindres paradoxes que de voir cette profession, citadine s'il en fut, exclue peu à peu de la ville. Dans la mesure où son exercice libre correspondait à un certain état de l'hygiène publique et de l'équipement urbain, les modifications en ces domaines ne pouvaient que frapper en priorité les biffins. Les deux phénomènes qui bouleversèrent leur monde – apparition de hiérarchies dans la condition économique, liquidation des grandes cités – découlèrent directement des nouvelles tendances sanitaires : réglementation de 1883, [101] lutte contre l'insalubrité locative et l'habitat précaire. Le même milieu urbain devenait de plus en plus intolérant vis-à-vis des populations au statut original ; la logique qui allait frapper à terme la population ouvrière en son ensemble s'était déjà appliquée à l'encontre des parias du chiffon. [102]

⁶⁵. Durieu, *op. cit.*, p. 156-169.

ANNEXE 1
Une cité chiffonnière



"La Cité Maupit. Rue Marcadet", par Alexis Forel (vers 1885)

On lit à gauche : "Paris des humbles"

Dessin reproduit avec l'aimable autorisation de M. Christian Collin.

Cette cité – orthographiée parfois Maupy – était située au 224 de la rue Marcadet, à Clignancourt, dans la plaine (on aperçoit les hauteurs de Montmartre au dernier plan). D'après un journal (*Le Courrier du soir* du 11 juillet 1888), elle se déployait sur un vaste terrain clos, dont on devine les murs sur la gravure.

Cette vue baigne dans une sorte de pittoresque triste. Le photographe Atget l'aurait sans doute appréciée. Les descriptions écrites que l'on possède de cette cité appartiennent plutôt à une sorte de pittoresque gai. Celle de Coffignon que nous citons plus haut (p.14) en témoigne déjà. L'article du *Courrier du soir* parlait de "maisons riantes d'aspect", et un autre auteur (A. Wolff, in *L'écume de Paris*, Paris, Victor-Havard, 1885, p. 51) décrivait la maison du propriétaire, Maupit, comme "un petit musée récolté sur la voie publique", rempli de bustes et d'estampes, avec un grand tapis en patchwork...

Pourquoi en effet ne pas supposer aux habitants de ces lieux si pauvres un goût prononcé de la parure, visant à créer autour d'eux joliesse et beauté ?

ANNEXE 2 Images de sauvages

1. *Portrait d'un chiffonnier de la Butte-aux-Cailles*

Extrait de : P.-L. Imbert, *A travers Paris inconnu*, Paris, Georges Decaux, 1877, p. 121-122

Parmi cette intéressante population, je citerai le citoyen Gaillard, qui porte crânement sa hotte comme un carquois. Depuis que je le vois, et sans doute depuis sa naissance, il est littéralement aussi sale qu'un des insectes immondes qui se traînent dans les fissures d'égout. Sa blouse et son pantalon pouvaient être bleus quand il les acheta, je n'oserais me prononcer sur leur couleur primitive ; mais j'affirmerais, à la face de toute la gent chiffonnière, que la pluie seule les a lavés depuis dix ans, au moins, qu'il les promène sur les tas d'ordures du quartier Mouffetard. Sa casquette sans visière, grasse comme un succulent pot-au-feu, navigue sur une chevelure inculte, aux profondeurs mystérieuses. Son nez en queue de loulou, d'où jaillit un pinceau de poils, hume nuit et jour, sans éternuer, les parfums d'une barbe noire, à reflets roux, collée par mèches sur la lèvre et le menton, ce qui dénote un superbe dédain de la serviette. Ses petits yeux privés de cils, mais ombragés par de longs sourcils poudrés de pellicules ont l'éclat d'une luciole qui brille d'amour dans la broussaille. Je ne parlerai pas de ses mains, et cependant, au bout des doigts, Gaillard a quelque chose de plus dégoûtant que tout le reste, puisqu'il ne porte pas de chemise : ce sont les ongles. Oh ! ces ongles j'en ai eu le cauchemar pendant quinze nuits !...

2. *Un conte de la cité Foucault à Clichy*

Extrait de : Georges Grison, *Paris horrible et Paris original*, 1882, p. 20

On m'a raconté sur la cité Foucault une légende admirable et typique. Un jour, un cocher de maître, se rendant à Neuilly, se trompa et s'engagea dans le passage. Tous les habitants sortirent émerveillés. A leur vue, terrifié, se croyant chez les Mohicans ou les Zoulous, le malheureux larkin prit la fuite, abandonnant son équipage. A la réflexion, cependant, il revint... horreur ! Son cheval était littéralement disséqué. On s'en était partagé les morceaux. Le squelette seul restait, et encore était-on en train de le démolir pour vendre les os à la fabrique de noir animal.

3. *Un viol collectif :*

Extrait de : Pierre Delcourt, *Le vice à Paris*, Paris, A. Piaget, 1888, p. 194-200

Le fait que nous allons raconter n'est point isolé, nous l'avons appris au hasard, dans le nombre considérable d'actes quasi-similaires, presque quotidiennement perpétrés en chacun des bouges où nul civilisé n'a la pensée de s'aventurer.

Derrière Montmartre gisent encore de nombreux chiffonniers, malgré le dispersement, hors barrières, des chevaliers du crochet ; ces porte-hotte demeurent "en tas" dans des cités *ad hoc*, c'est-à-dire judicieusement situés hors des regards profanes.

L'une d'elles, appelée : impasse du Mont-Viso, un curieux spécimen du genre, a été le théâtre du fait que nous allons raconter.

En ladite cité, la jeunesse mâle s'était arrogée le droit régulier de faire "travailler" le jeune élément femelle, pour vivre en paix du produit de ce "travail". Les filles devaient "turbiner" toutes, et, disons-le sans fard, toutes se prêtaient de la meilleure grâce au "turbineur" hors de la cité.

Une seule faisait exception, une jeune chiffonnière nommée Louise, qui avait énergiquement refusé de se prostituer, la nuit venue, malgré les pressantes sollicitations de l'élément masculin, et les menaces de toute nature. Et, circonstance aggravante, Louise avait un amant hors de la cité !

Une pareille situation ne pouvait durer ; c'était d'un trop mauvais exemple !

Les menaces se renouvelèrent, plus sérieuses, et enfin, Louise n'en ayant cure, on décida de lui "tanner la peau !" et "de lui passer dessus !" !

Le lendemain du jour où cette double décision avait été prise, la jeune fille, sortie de son taudis, promenait dans la cité un moutard de trois ans et appartenant à une voisine. Après quelques pas, elle s'entendit appeler, leva la tête et vit une de ses amies, nommée Elisa, accoudée à la fenêtre de sa chambre et l'invitant à venir prendre le café.

Louise accepta ; elle monta, en compagnie de l'enfant, entra dans la chambre de son amie, et se trouva, sans étonnement en compagnie de quatre chiffonniers ; on but tranquillement le café, additionné d'alcool suffisamment régénérateur après quoi, sur un signe d'Elisa, chacun se leva, comme pour aller à ses affaires.

Louise sortit la première, tenant toujours le moutard par la main, et marcha sans défiance. Soudain, au moment où elle passait devant la porte ouverte d'une chambre remplie de varech, la jeune fille se sentit poussée violemment ; avant qu'elle ait pu résister et même crier, la chiffonnière était renversée sur le varech, violée par chacun des quatre jeunes vauriens et battue à tour de bras, à toute nouvelle reprise.

Ce spectacle avait pour témoins Elisa simple curieuse impassible, et l'enfant qui poussait des cris lamentables.

Au bruit, quelques voisine vinrent enfin, et parmi elles, la mère du moutard, laquelle se dérangea seulement pour retirer son enfant de la mêlée ; mais chacune se garda bien d'intervenir. Toutes rentrèrent au logis après constatation d'un acte ne les regardant pas et dont elles ne pouvaient apprécier la valeur réelle.

Louise se releva enfin, frottant ses côtes, et descendit se plaindre, *non d'avoir été violée à quatre vauriens, mais simplement des coups de pied !* Par hasard, le témoin de ses doléances étaient un vieux chiffonnier, des plus honnêtes, nommé le père François, qui, sans aviser personne, vint prévenir le commissaire de police.

Le croirait-on ! ce magistrat eut quelque peine à obtenir une déposition régulière de Louise, qui encore une fois, et nous ne saurions trop insister sur ce cas bizarre, trouvait naturel le viol et ne ressentait de colère qu'au souvenir des coups ; au surplus, on eût bien étonné tout le monde chiffonnier, à l'exception du père François, en taxant d'immorale la conduite des quatre chenapans.

Ajoutons, pour clore honnêtement notre histoire, que ces derniers ne tardèrent pas à être arrêtés et condamnés à des peines variées.

L'un d'eux, interrogé sur les motifs l'ayant poussé à commettre ce viol, répondit cyniquement :

– Écoutez, j'veais vous dire la vérité ; j'venais d'faire six mois d'Mazas, et j'étais sorti du matin..., dam !...

Et il termina par quelques considérations d'un ordre trop physiologique pour que nous puissions les relater.